



L'ALSACE  
Jeudi 9 juillet 2009

## Tradition La Saint-Nicolas menacée de « privatisation »

L'opposition de gauche a dénoncé, hier, une « privatisation de la Saint-Nicolas » par Nancy et Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle) qui vont déposer l'appellation de la fête ayant lieu le 6 décembre pour se prémunir contre les marques fantaisistes.

« En déposant une marque Saint-Nicolas, les deux communes s'arrogent le droit d'autoriser mais aussi d'interdire l'usage du nom du patron de la Lorraine », estiment les élus de gauche dans ces villes, en rappelant que le saint est également fêté en Alsace, en Belgique, en Allemagne, en Russie et en Grèce.

Les conseils municipaux de Nancy et de Saint-Nicolas-de-Port (7 500 habitants) ont voté récemment le dépôt de quatre marques à l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) : « Saint-Nicolas », « Le



**La Saint-Nicolas : une tradition bien vivante en Alsace aussi. Les Alsaciens se laisseront-ils confisquer par quelques élus lorrains l'appellation non contrôlée Saint-Nicolas ? Archives Jean-Paul Domb**

marché de la Saint-Nicolas », « Les fêtes de la Saint-Nicolas » et « La fête de la Saint-Nicolas ».

Le dépôt de ces marques doit permettre aux deux villes d'exploiter une douzaine de produits dérivés. Le maire de Nancy, André Rossinot (UMP),

a expliqué qu'il entendait se prémunir des détenteurs de marque fantaisistes à l'occasion de « Renaissance 2012 », une année qui s'articulera autour de la période de la Renaissance en Lorraine et dont la fête de la Saint-Nicolas doit constituer « l'apothéose ».

Celui de Saint-Nicolas-de-Port, Luc Binsinger (Modem), a indiqué que sa commune entendait réactiver les origines de la fête. La basilique de Saint-Nicolas-de-Port, aux allures de cathédrale gothique, abrite depuis 1 090 une relique du saint, sa phalange « dextre bénissante ».

### « La culture populaire n'appartient à personne »

« En déposant ces marques, nos édiles ne rentrent-ils pas [...] dans une démarche purement mercantile ? », s'interrogent les élus de gauche des deux villes, en espérant que l'Inpi « ne cédera pas à cette demande » car, selon eux, « la culture populaire n'appartient à personne ».

Saint Nicolas est le patron des écoliers mais également, d'après l'encyclopédie électronique Wikipedia, celui des enseignants, des marins, des hommes et femmes souffrant de stérilité, des célibataires, des vitriers, des bouchers et des voyageurs.